



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2015

**Présents :** Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Marie-Thérèse CHAPELIER, Mathilde CORTAMBERT, Jean THOREUX, Jean-Claude WAEBER, Thierry DELHOMME, Daniel DUMONTET, Benoit JUGNET, Marie-Christine GRIFFON, ,

**Absents, excusés :** Catherine PARISOT, Daniel LEDUC, Géraldine BRUYERE, Sandrine BARRAUD,

**Animateur de séance :** Marie-Christine GRIFFON

**Secrétaire de séance :** Daniel DUMONTET

**Participait sans voix délibérative :** Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 22 juin 2015 est adopté à l'unanimité après corrections.

### TRAVAUX ET PROJETS EN COURS:

#### ➤ **Maison des associations**

##### ○ **Projet d'avenant au dossier de maîtrise d'œuvre**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de procéder à la rénovation de la maison des associations.

Il précise que le programme initial des travaux comportait une réhabilitation légère de certaines parties du bâtiment et que, malgré une volonté d'optimiser la performance énergétique du bâtiment cette option n'était pas envisagée, les subventions prévisionnelles restaient faibles lors du recrutement du maître d'œuvre.

Durant les études, l'Etat a lancé un appel à projet à destination des territoires à énergie positive, afin de les aider à financer leurs différentes opérations.

La commune de MATOUR s'est engagée grâce à la CCMR dans ce dispositif en modifiant le programme initial des travaux. Ainsi, le bâtiment atteindra un niveau de performance thermique BBC Rénovation (Bâtiment Basse Consommation). Pour ce faire, il faut réaliser une isolation complète du bâtiment, ce qui impacte le coût prévisionnel définitif des travaux et, par voie de conséquence, le forfait définitif du maître d'œuvre.

Le montant du projet, initialement fixé à 271 000€ HT, s'élève désormais à 373 973 € HT.

En conséquence, les honoraires dus au maître d'œuvre s'en trouvent affectés et passeraient de 29 175 €HT à 42 609,49 €HT, calculés sur la base d'un taux d'honoraires de 10,03% (hors missions complémentaires).

Cette plus value de 13 434,49 €HT, représentant une augmentation de 46% du montant du marché initial, justifie la passation d'un avenant.

Le conseil municipal :

- accepte l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre passé auprès de la SCP BERNARD COUDEYRE REY ARCHITECTES, selon les conditions suivantes :

	Coût travaux HT	Honoraires HT	Coût travaux modifié en HT	Honoraires modifiés en HT
Montants	271 000 €HT	29 175 €HT	373 973 €HT	42 609,49 €HT

- donne tout pouvoir au Maire ou à un adjoint pour signer toute pièce utile, en particulier l'avenant

Le Maire indique qu'une réunion sera organisée courant août afin de finaliser l'APD pour un démarrage des travaux en janvier 2016.

#### ➤ **Aménagement cour de l'école**

Les travaux ont débuté aux dates prévues par le marché.

Il est toutefois difficile de travailler avec l'entreprise retenue qui a une connaissance limitée du dossier et revient sur les exigences de l'appel d'offres, tente d'obtenir la prise en charge de coûts qu'elle n'avait pas pris en compte...

Le conseil municipal demande aux élus (Jean THOREUX, Marie-Thérèse CHAPELIER et Thierry IGONNET) en charge du dossier :

- d'être vigilants lors des réunions de suivi du chantier, vu les délais d'exécution, les congés de la société..., de négocier pour que les travaux soient achevés dans les temps.
- De faire le point à l'issue du chantier afin de voir la conduite à adopter pour trouver un accord équitable et, si cela ne s'avère pas possible de rechercher le meilleur moyen pour défendre la Commune y compris en étant en justice, si nécessaire,

➤ **Bâtiment accueil du camping**

La réception des travaux a eu lieu dernièrement, il reste quelques travaux de finition en peinture à réaliser et certains à prévoir en complément, en particulier pour le marquage lié à l'accessibilité aux handicapés.

➤ **Appel à projet CG71 "100 projets pour l'emploi"**

Le Maire fait part au conseil municipal de la mise en place, par le Conseil Général de Saône et Loire, de nouveaux dispositifs d'accompagnement des territoires et précise que pour faire face aux difficultés rencontrées par les collectivités, un plan d'urgence a été voté dans le cadre de "100 projets pour l'emploi".

Il présente le règlement d'intervention du dispositif ainsi que les modalités d'obtention des subventions.

Le conseil municipal décide :

- de solliciter le Conseil Général de Saône et Loire dans le cadre du dispositif "100 projets pour l'emploi"
- de proposer le projet de changement des fenêtres de l'école primaire pour améliorer la performance énergétique ainsi que la réhabilitation de la cour de l'école.

L'assemblée, donne tout pouvoir au Maire ou à un adjoint pour élaborer le dossier de demande.

**QUESTIONS FINANCIERES**

➤ **Décisions modificatives : Virement de crédits budget Eau**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget eau de l'exercice 2015.

<b>CREDITS A OUVRIR</b>						
	CHAP	COMPTE	OPER	SERVICE	NATURE	MONTANT
D	16	1641	125		<i>Emprunts en euros</i>	<b>+ 2 055 €</b>

<b>CREDITS A REDUIRE</b>						
	CHAP.	COMPT.	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
D	21	2156	125		<i>Matériel spécifique d'exploitation</i>	<b>-2 055 €</b>

➤ **Décisions modificatives : Virement de crédits budget Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget Commune de l'exercice 2015.

<b>CREDITS A OUVRIR</b>						
	CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
D	66	66111			<i>Intérêts réglés à l'échéance</i>	<b>+ 1 205 €</b>
D	67	673			<i>Titres annulés (sur exercices antérieurs)</i>	<b>+ 190 €</b>
D	16	1641			<i>Emprunts en euros</i>	<b>+ 2 130 €</b>

<b>CREDITS A REDUIRE</b>						
	CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
D	011	60636			<i>Vêtements de travail</i>	<b>-1 395 €</b>
D	21	21318			<i>Autres bâtiments publics</i>	<b>-2 130 €</b>

**PERSONNEL COMMUNAL**

➤ **personnel**

Le Maire informe le conseil municipal de l'hospitalisation d'un agent pendant son temps de travail et indique que les informations dont il dispose maintenant sont rassurantes.

Le conseil municipal lui souhaite un prompt rétablissement.

➤ **Renouvellement CUI – Services techniques**

Le maire rappelle à l'assemblée le dispositif des contrats aidés et des contrats d'avenir mis en place dans le cadre du plan de cohésion sociale.

Il rappelle la délibération n°001/2015 du 19 janvier 2015 qui, considérant qu'il était nécessaire de renforcer les effectifs de l'équipe technique, décidait de renouveler un contrat unique d'insertion initialement créé par délibération n°14/2014 du 20 janvier 2014, en vue de réaliser prioritairement divers travaux aux chalets, à la Maison des associations, au CART, aux HLL ; à la ZLP, au bâtiment de l'école primaire, au Mini-Golf, aux gîtes de groupe, dans l'hébergement du gardien du camping, et dans les logements communaux, mais aussi toute tâche d'entretien de bâtiments, voies et espaces, nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

Il informe que ce CUI qui arrivera à échéance le 16 août prochain, pourrait bénéficier d'un renouvellement pour 6 mois sous réserve des conditions qui seront en vigueur à la date d'échéance.

Compte tenu des souhaits de l'agent, qui donne toute satisfaction dans son poste, et des besoins de la collectivité, le maire propose au conseil municipal de renouveler ce contrat à 35/35°, étant précisé que l'aide de l'Etat s'appliquera sur 24/35°, au taux de 60%, selon convention à signer via Pôle Emploi.

Le Conseil Municipal :

- donne son accord à la signature d'une convention avec Pôle Emploi dans le cadre d'un CUI, pour le renouvellement, d'une durée de 6 mois, du contrat de l'agent qui arrivera à échéance le 16 août prochain.
- dit que la durée du travail sera de 35 heures hebdomadaires, annualisées, comme pour l'ensemble des agents communaux compte tenu des variations d'activités
- prévoit la possibilité d'heures supplémentaires en fonction des nécessités de service et de l'évolution des besoins.
- dit que la rémunération s'effectuera sur la base du SMIC et que l'agent bénéficiera des primes et indemnités en vigueur dans la collectivité.
- dit que des actions d'accompagnement et de formation pourront être mises en place dans le cadre du dispositif.
- charge le Maire, ou un adjoint de prendre toute décision et de signer la convention et toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision.

#### ➤ **Renouvellement 6 mois 2 CAE-CUI - Services techniques**

Le maire rappelle au conseil municipal le dispositif des contrats aidés mis en place dans le cadre du plan de cohésion sociale et le renouvellement au service technique, par délibération n°5 du 19 janvier 2015, de 2 agents en CUI (Contrat Unique d'Insertion) pour une durée de 6 mois à 26/35°, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.

Ces contrats arriveront à échéance le 31 août prochain, sont susceptibles d'être renouvelés, pour une durée de 6 mois, sous réserve des conditions qui seront en vigueur à la date d'échéance.

Il indique qu'il serait opportun de les renouveler et pour cela de signer une nouvelle convention avec l'Etat, par l'intermédiaire de Pôle Emploi.

Le Conseil Municipal :

- donne son accord à la signature d'une convention avec Pôle Emploi dans le cadre d'un CUI, pour le renouvellement, d'une durée de 6 mois, du contrat des 2 agents qui arriveront à échéance le 31 août prochain.
- prévoit que la durée du travail sera de 26 heures hebdomadaires, mais laisse toute latitude au maire pour l'augmenter dans la limite de 35h,
- dit que ce temps de travail est annualisé, comme pour l'ensemble des agents communaux compte tenu des variations d'activités,
- prévoit la possibilité d'heures complémentaires, voire supplémentaires en fonction des nécessités de service et de l'évolution des besoins.
- dit que la rémunération s'effectuera sur la base du SMIC et que les agents bénéficieront des primes et indemnités en vigueur dans la collectivité.
- dit que des actions d'accompagnement et de formation pourront être mises en place dans le cadre du dispositif.
- charge le Maire, ou un adjoint de prendre toute décision et de signer les conventions et toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision.

### **TRAVAUX DES COMMISSIONS**

#### ➤ **Commission Tourisme :**

##### ○ **Site de Loisirs du Paluet**

La saison bat son plein. Les nouveautés et améliorations plaisent aux estivants. Les difficultés sont prises en charge au fur et à mesure qu'elles se présentent et gérées au quotidien pour réaliser une bonne saison.

L'équipe des saisonniers est motivée et assure dynamiquement son travail.

##### ○ **Remboursement assurance professionnelle BNSSA**

Le Maire explique au conseil municipal qu'une assurance avait été demandée à chaque titulaire du BNSSA, au même titre que les maîtres-nageurs.

Il s'avère qu'elle n'est pas obligatoire et il propose de procéder au remboursement auprès des surveillants de baignade, sous réserve que leur contrat personnel couvre bien les risques liés à l'exercice de leur profession.

Le conseil municipal accepte cette proposition

##### ○ **Questions diverses**

Le Maire informe le conseil municipal de doléances présentées par les locataires des gîtes de groupes : le Conseil Général, sans en avoir prévenu la municipalité, effectue des travaux dans le restaurant scolaire. Les ouvriers, vu les fortes chaleurs, travaillent très tôt, à partir de 7h00.

Le public hébergé présente des handicaps lourds et les nuisances sonores les perturbent.

Le conseil municipal charge le Maire de contacter les services du Conseil Général pour, qu'à l'avenir, la collectivité soit informée de toute intervention dans les locaux afin de prévenir la situation et peut-être de ne pas louer en période de travaux.

➤ **Commission Technique :**

○ **Cinéma**

Thierry MICHEL fait un pré-bilan de la fréquentation du cinéma avec une diminution des entrées en juin juillet, sans doute due aux conditions atmosphériques.

Il rappelle au conseil municipal que le matériel acquis offre la possibilité d'avoir recours à la dématérialisation (envoi des films par Internet).

Il précise qu'actuellement les expéditions se font par le biais de "Chronopost" et que les frais de port sont très élevés : environ 365€ par an.

Avec le système dématérialisé l'abonnement annuel serait de 185€ avec, en supplément, l'achat de matériel permettant le transfert.

Le conseil municipal décide :

- d'accepter d'avoir recours à la dématérialisation
- d'acquérir le matériel adéquat

Le Maire explique au conseil municipal qu'un système de renouvellement de l'air de la salle de cinéma ainsi que de celles du CART avait été mis en place au moment de la construction mais qu'il était défectueux.

Il précise qu'il ne s'agit en aucun cas d'une climatisation mais d'une possibilité de recycler l'air frais du dehors.

Il indique que des travaux ont été effectués et qu'il est à nouveau fonctionnel, il invite les agents en charge de la location, les élus intéressés et les adjoints à assister à une formation avec l'agent technique responsable afin d'en maîtriser l'utilisation.

**LOCATION BATIMENTS COMMUNAUX, COMMERCIAUX, TERRAINS**

➤ **Maison BOUSSEAUD/BOUSCARAT**

○ **Dédite C. CARRY**

Le Maire fait part au conseil municipal de la dédite de M. Christophe CARRY de son appartement "studio", maison BOUSSEAUD/BOUSCARAT, sis 31-33, Grande rue, reçue le 11/07/2015.

Le conseil municipal accepte cette proposition et précise que le locataire indique qu'il est libre à la location à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

○ **Dédite F. PELLETIER**

Le Maire fait part au conseil municipal de la dédite de Mme Florence PELLETIER de son appartement T4, maison BOUSSEAUD/BOUSCARAT, sis 31-33, Grande rue.

Il précise que le locataire doit quitter le logement pour des raisons professionnelles et que son préavis de 3 mois est réduit à un mois. L'appartement sera libre à la location au 1<sup>er</sup> septembre 2015

**QUESTIONS DIVERSES :**

➤ **Courrier association des Maires de France**

Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu de l'AMF (Association des Maires de France).

Il explique que, compte-tenu de la gravité de la situation et avant que le Gouvernement n'arrête le projet de loi de finances pour 2016, les instances pluralistes de l'AMF ont décidé d'engager une journée nationale d'action qui aura lieu le samedi 19 septembre 2015 dans toutes les communes et intercommunalités de métropole et d'outre-mer.

C'est une décision sans précédent dans l'histoire de l'AMF qui s'appuie sur les 17 000 délibérations de soutien déjà reçues.

Cette journée vise prioritairement à sensibiliser la population. Il ne s'agit en aucun cas de gêner les concitoyens mais, au contraire, de les informer, en toute transparence, sur les enjeux essentiels qui les concernent et de les associer à leur démarche.

Le conseil municipal décide d'accepter de faciliter l'action de cette association à laquelle la Commune de Matour adhère et qui œuvre au côté des collectivités et de diffuser leurs outils de communication.

➤ **Demande de mise à disposition gratuite de la salle heptagonale**

La première adjointe fait part au conseil municipal de la sollicitation d'une association de thérapeutes pour utiliser la salle heptagonale de la maison des patrimoines, le 25 septembre en soirée, en vu de l'organisation d'une conférence gratuite sur le thème du décodage biologique.

Le conseil municipal accepte la mise à disposition gratuite du local à cette association.

➤ **Demande emplacement concert le 25 août**

La première adjointe informe le conseil municipal que le Lycée Privé Ste Marguerite de VEROSVRES, accueille du 21 au 28 août le stage de la fédération musicale de Saône et Loire.

Ils sont à la recherche d'un endroit pour faire leur concert de milieu de stage le, mardi 25 août, en général, en plein air et souhaiteraient utiliser la place de MATOUR.

Le conseil municipal décide d'accepter d'accueillir le concert sur le parvis de l'église et de mettre à disposition le CART en cas d'intempérie.

### ➤ Remboursements

Le Maire indique au Conseil Municipal que Mme Annie VOUILLON et Mme Annick GIRAUD ont dû avancer sur leurs fonds propres, pour payer, par chèque, des fournitures pour les services de la base de loisirs du Paluet, les fournisseurs refusant d'être payés par la voie normale et habituelle du mandat administratif.

Le conseil municipal décide de rembourser :

- à Mme Annie VOUILLON le montant de 83€07 TTC auprès de la SOBOTRAM pour le retour d'une structure gonflable dégradée, destinée à la piscine municipale, afin de procéder à sa réparation, selon la facture qu'elle a présentée
- à Mme Annick GIRAUD le montant de 325.91€ TTC auprès de la société EMINZA pour l'achat de 8 parasols destinés à la base de loisirs du Paluet, selon la facture qu'elle a présentée

### ➤ Fête du 14 août

Le Maire rappelle au conseil municipal l'organisation de la traditionnelle fête de la piscine le 14 août en collaboration avec l'association "Intermat" qui regroupe plusieurs associations communales. Les élus donnent leurs disponibilités pour participer à la manifestation.

Le conseil municipal décide de préciser le rôle de chacun :

- La commune :
  - o Prise en charge
    - du feu d'artifice
    - de l'achat des saucisses et du pain
    - de l'organisation générale
- Intermat :
  - o Prise en charge
    - de la sono
    - de la monnaie
    - participation de représentants de chaque association

### ➤ Communauté de communes

Jean-Claude WAEBER fait une synthèse de la dernière réunion de communauté communes où il a été évoqué les problèmes rencontrés par le SIRTOM quant à l'organisation de la collecte des ordures ménagères et des diverses possibilités offertes. Le plan départemental de traitement des déchets pose toujours problème dans la mesure où la solution prévue pour le SIRTOM n'est pas « réaliste », des solutions plus efficaces et moins coûteuses existent mais elles entraînent un traitement des déchets dans le département voisin du Rhône qui n'est pas prévu... affaire à suivre.

Il évoque ensuite les discussions en vue de l'amenée de la fibre optique sur les communes adhérentes en précisant le coût très élevé restant à la charge de la CCMR avec le constat que l'utilisation reste faible. Une contre-proposition est en cours d'élaboration à l'échelle de la CCMR

### ➤ CACE

Thierry MICHEL rappelle au conseil un prêt contracté auprès du crédit agricole centre-est en 2012. Il indique que, compte tenu de l'évolution des taux bancaires, il serait judicieux de solliciter une renégociation.

Le conseil municipal accepte cette proposition et le charge de prendre contact avec la banque et lui donne tout pouvoir pour rediscuter les conditions.

### ➤ Rallye

Thierry MICHEL fait le bilan du rallye du 18 juillet. Il souligne la très bonne organisation de cette manifestation, l'amélioration de la correction et du civisme des concurrents et de leur staff grâce à une approche plus stricte des dirigeants de RP5.

Le conseil municipal félicite l'équipe du "rallye puissance 5" et en particulier sa présidente qui a su prendre en compte les exigences de la municipalité et les respecter.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Remerciement famille MICHEL à l'occasion du décès de Mme SALANDRE
- Remerciement club amitié loisirs pour la subvention
- Courrier de M. J-P COURTOIS suite à l'annulation de son élection
- Météo juin 2015
- Dates des prochaines réunions :
  - o Réunion adjoints : 01/09
  - o Réunion commission tourisme : 15/09
  - o Réunion commission technique : 15/09
  - o Réunion commission tourisme : 13/10
  - o Réunion commission technique : 13/10

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h00

<b>PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 24 août 2015 – 20h30- salle du conseil</b> <b>Lundi 21 septembre 2015 – 20h30- salle du conseil</b>
--